

COMPTE RENDU

Réunion du 5^{ème} comité de pilotage d'animation du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault »

FR9101388

du 22/01/2019

Présents :

BERTRAND Françoise	Conseillère municipale – Causse de la Selle
BERTRAND Mathieu	Chargé de mission - Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises
BERTRAND Justine	Chargée d'étude Faune – Les écologistes de l'Euzière
BRICKA Philippe	Conseiller municipal – Notre-Dame-de-Londres
CARCELLER Claude	Maire de Montpeyroux / Président du COPIL Gorges de l'Hérault
CHOUPIN Méline	Animatrice Natura 2000 - Communauté de communes Vallée de l'Hérault
COLOMBANI Jacques	Conseiller municipal- Saint Martin de Londres
CONSTANT Agnès	Vice-Présidente à l'Environnement – Communauté de communes Vallée de l'Hérault
COUDERC Chantal	Hérault Sport – Secteur sport de nature
DUCKETT Josette	Administratrice – Association Les amis de Saint-Guilhem-le-Désert
IVALDI Florian	Service civique – Les écologistes de l'Euzière
MARCHAL Thomas	Animateur LPO Hérault
MICHEL Thomas	Animateur Demain la Terre !
PERETTI Mathieu	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34
POURE Kellie	Animatrice Nature – Les écologistes de l'Euzière
TIBAUT Aurélie	Chargée de mission Natura 2000 - Communauté de communes Grand Pic St-Loup

Excusés :

BARBE Alain	Président – Communauté de communes Grand Pic Saint Loup
BASSI Isabelle	Office National des Forêts
BRUNET Patrick	Comité départemental de spéléologie
CAPUS Georges	Maire – Pégairolles de Buèges
CARRE Blandine	Groupe chiroptères LR
DE CHABERT O. Béatrice	Syndicat AOC Languedoc
DELGA Carole	Présidente Région Occitanie
DOUTREMEPUICH Philippe	Maire - Causse-de-la-Selle
LACROIX Jean-Claude	Président – Communauté de communes Clermontais
MESQUIDA Kléber	Conseil départemental de l'Hérault
MEUNIER Antony	Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault
NACHEZ Marie-Françoise	Maire - Arboras
RAVEL Eric	Fédération de pêche et des milieux aquatiques de l'Hérault
RIGAUD Jacques	Président – Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises
SENET Laurent	Maire – Saint Jean de Buèges
VILLARET Louis	Président – Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

[Diaporamas en téléchargement sur : valleeheraut.n2000.fr](http://valleeheraut.n2000.fr)

Ordre du jour

- Présentation succincte du site Natura 2000
- Bilan de l'année 2018
- Présentation thématique :
 - Etude sur les libellules, par Justine Bertrand et Kellie Poure, pour les Ecologistes de l'Euzière
- Présentation et validation des actions prévues pour la 6^{ème} année d'animation

Françoise BERTRAND accueille les participants et leur souhaite la bienvenue à tous, en excusant M. le Maire du Causse de la Selle pour son absence.

Claude CARCELLER remercie à son tour les membres du comité de pilotage et propose un tour de table de présentation des participants.

Bilan de l'année 2018 (voir diaporama en ligne)

Les associations en charge des **animations grand public** en 2018 font part de leur ressenti sur les actions menées.

Pour Demain la Terre !, Thomas MICHEL précise concernant le maraudage au point de vue Max Nègre que les conditions météo (grosses chaleurs) expliquent le peu de personnes rencontrées ce jour-là. Le dispositif « maraudage » fonctionne très bien habituellement : un animateur s'installe sur une zone de passage, avec du matériel d'observation, permettant d'attiser la curiosité et de provoquer l'échange. Pour assurer plus de succès, il faudrait pouvoir s'adapter aux conditions météo (report éventuel si météo non optimale), ce qui est rendu compliqué par les calendriers des animateurs, souvent déterminés longtemps à l'avance, laissant peu de marge de souplesse.

Mathieu PERETTI demande si les associations disposent de formulaires ou d'outils permettant d'avoir un retour sur l'efficacité des animations et le niveau de connaissance du public. Thomas MICHEL répond qu'il est compliqué de gérer ce type d'outil au moment de l'animation, mais qu'un bilan est néanmoins réalisé à la fin de chaque animation, pour la structure animatrice. Thomas MARCHAL rappelle que dans le cadre d'un maraudage, les personnes rencontrées viennent pour un objectif totalement différent de la protection de la nature (pratique de la randonnée, de la baignade, ...).

Kellie POURE ajoute que les animateurs connaissent le public et savent ce qui fonctionne, ce qu'il est pertinent de lui proposer.

Pour sa part, Claude CARCELLER indique que 30 ans au Pont du Diable lui ont permis de constater que le public était en constante évolution et qu'il était important d'allier éducation, sensibilisation voire des mesures coercitives. Il ajoute qu'il faudrait être tous les jours sur le fleuve ou les sentiers pour que la sensibilisation soit efficace.

Au sujet des **animations scolaires**, Kellie POURE évoque l'anecdote suivante : la classe de l'école de Saint Bauzille de Putois est allée en sortie sur le Thaurac. Plus de la moitié de la classe n'était jamais montée sur ce massif pourtant voisin. Thomas MICHEL confirme l'intérêt de faire découvrir l'environnement proche aux enfants. C'est ce qu'il a fait avec les enfants de Brissac en leur faisant découvrir notamment les libellules ou encore le chabot de l'Hérault, dans l'Avèze, ruisseau qu'ils côtoient tous les jours.

Mélina CHOUPIN questionne les membres du comité de pilotage sur la pertinence de la **lettre d'information** : elle est éditée une année sur deux et distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des communes du site Natura 2000, pour un coût de l'ordre 3 000 €.

Thomas MARCHAL indique qu'elle lui est utile lors des animations ou stands, comme support concret à donner au public, qui apprécie de repartir avec un document. Kellie POURE confirme. Pour abaisser le coût, elle suggère qu'un nombre plus réduit d'exemplaires soit imprimé pour les animations, et que des envois courriers puissent être réalisés à la demande. Elle ajoute qu'en termes de communication, ce qui fonctionne bien ces dernières années, ce sont de courtes vidéos mises en ligne.

Aurélien TIBAUT témoigne de la situation sur son site Natura 2000 : à la demande du comité de pilotage, la lettre d'information n'est plus éditée depuis 3 ans, en raison de son coût trop élevé. La communication via Facebook ou encore internet est désormais privilégiée.

Claude CARCELLER ajoute qu'il faut bannir le papier, d'autant plus nous qui sommes là pour défendre les arbres. L'important c'est de savoir quel message on veut faire passer. C'est à travers les espèces concernées par Natura 2000 que l'on peut transmettre des messages plus larges de préservation. Il faut dire ce que l'on fait et dire que Natura 2000 n'interdit rien. Il rappelle que les chasseurs, au départ opposés, se sont rendus compte que les actions étaient favorables au gibier.

Thomas MICHEL et Agnès CONSTANT suggèrent que les lettres d'informations des communautés de communes soient davantage utilisées, ce sont des éditions que le grand public lit facilement.

Aurélie TIBAUT et Mathieu BERTRAND approuvent cette possibilité de communiquer au travers des lettres de leur intercommunalité.

Agnès CONSTANT ajoute qu'il serait intéressant de mieux connaître le public, son niveau de connaissance sur la nature, ses attentes, pour évaluer l'efficacité des outils et mieux les cibler.

Mélina CHOUPIN prend acte des remarques et suggestions de chacun ; la réflexion sera poursuivie en 2019, notamment en interne avec le service communication. La proposition d'un bulletin de liaison adressé par mail, plus régulier, plus technique, avec les membres du comité de pilotage est envisagée et reçoit un avis favorable des personnes présentes.

Mélina CHOUPIN fait part du bilan des suivis des chauves-souris réalisés par le Groupement Chiroptères Languedoc-Roussillon, que ce soit en grottes ou dans le bâti. Mathieu PERETTI interpelle sur la vigilance qu'il faut garder sur la **papèterie de Brissac** où une colonie à enjeu national a été découverte en 2018.

[Présentation de l'étude sur les libellules – Justine BERTRAND & Kellie POURE \(voir diaporama\)](#)

Le volet « inventaire » de l'étude est présenté par Justine BERTRAND.

Agnès CONSTANT demande pourquoi ce sont **les exuvies** qui sont recherchées lors de l'inventaire et non les libellules adultes. Justine BERTRAND répond que les exuvies indiquent l'endroit où vivent les larves et donc les milieux qu'il faut préserver.

Philippe BRICKA interroge sur le **rayon d'action des libellules**. Justine BERTRAND indique qu'au stade adulte, les demoiselles se cantonnent sur 500 mètres maximum tandis que les plus grandes peuvent parcourir plusieurs kilomètres.

Mathieu PERETTI questionne sur les **liens qui peuvent être faits avec l'étude du chabot** réalisée en 2017. Mélina CHOUPIN précise que les 2 études se recourent spatialement sur l'Avèze à Brissac. Pour la gestion, il sera en effet important d'anticiper les impacts potentiels pour toutes les espèces. Par exemple, pour la préservation des libellules, il est suggéré d'enlever quelques arbres pour apporter davantage d'ensoleillement au cours d'eau. Par ailleurs, on sait que le chabot a besoin d'une eau fraîche, donc bien ombragée. Des compromis bénéficiant à chaque espèce doit donc être recherchés.

Le volet « sensibilisation » est présenté par Kellie POURE.

Parmi de nombreuses autres suggestions, l'idée d'un canoë équipé de multiples outils de sensibilisation est abordée : il pourrait circuler sur les sites de baignade ou sur le fleuve Hérault, en

période d'affluence. Cet outil a été mis en place dans les Gorges du Tarn ainsi que dans les Gorges de l'Ardèche et a fait preuve de son succès.

Thomas MICHEL indique que ce type de projet était déjà envisagé en 2018 mais déplore le manque de soutien financier, notamment des collectivités. Il ajoute que Demain la Terre ! dispose déjà de nombreux outils qui pourraient être intégrés sur ce canoë et pourrait donc réaliser ce type d'outil.

Mélina CHOUPIN rappelle que Natura 2000 est un dispositif administrativement très contraignant, notamment au regard des règles de mise en concurrence. Quand bien même des acteurs associatifs locaux sont identifiés et reconnus pour leur qualité, la Communauté de communes peut être soumise à des contrôles rigoureux de respect de ces règles.

Kellie POURE suggère la constitution d'une malle/d'un kit spécifique au site, et qui pourrait être mis à disposition des animateurs. Les acteurs associatifs pourraient se mettre autour de la table en 2019 pour en définir le contenu, ainsi que pour le canoë.

Mathieu PERETTI indique que l'Etat soutiendra les démarches innovantes de ce type, à condition que les outils soient bien spécifiques au site Natura 2000 et valorisés en tant que tel.

Claude CARCELLER confirme l'intérêt d'une présence plus importante sur le fleuve en été. Quand les gens sont en vacances, ils sont plus réceptifs et disponibles.

Concernant le financement de ce type d'outil, Agnès CONSTANT évoque la possibilité de mutualiser avec les autres intercommunalités, voire avec les autres programmes tel que le Grand Site de France. Sur le site du Pont du Diable, il est en réflexion d'engager une personne qui réaliserait de la médiation et qui pourrait donc sensibiliser aux questions environnementales.

[Proposition d'actions pour 2019 \(voir diaporama\)](#)

Le programme 2019 proposé est validé par les participants. Claude CARCELLER suggère de faire peu de choses mais de les faire bien.

[Reconduction de la CCVH en tant que structure animatrice](#)

La convention par laquelle l'Etat confie l'animation du site à la CCVH arrive à échéance courant 2019. Sa reconduction en tant que structure animatrice du site Natura 2000 doit faire l'objet d'une validation préalable du comité de pilotage : celui-ci valide unanimement.

M. CARCELLER remercie les participants pour leur soutien et clôt la réunion en invitant à partager le verre de l'amitié.



Le Président du COPIL
Claude CARCELLER